



# Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL PREMIÈRE ANNÉE  
2025-2026-2027  
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général de la Ville de Stanstead que :

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Ville de Stanstead)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Ville de Stanstead devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2025; (au plus tard le 30 avril 2025)
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  

MRC MEMPHREMAGOG  
455 rue MacDonald, Bureau 200  
Magog, QC J1X 1M2
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 12-24 de la MRC Memphrémagog et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne intéressée par le rôle d'évaluation spécial de perception peut en prendre connaissance au bureau Ville de Stanstead sur rendez-vous, situé au 425, rue Dufferin.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 26 septembre 2024

**Hughes Menard**, Directeur General